



Comment participer au soutien de Loïc Boulanger ?

1) J'adhère à l'Association Cagnotte solidaire :

Si je suis déjà adhérent de la cagnotte solidaire : "le Bonheur est dans le Prêt", je passe directement à l'étape 2.

1-1 Je remplis le bulletin d'adhésion

(préciser le nom de votre AMAP si vous êtes Amapien).

Veuillez écrire LISIBLEMENT vos noms, téléphones, mail et adresse.

1-2 Je fais un chèque de 5 € pour l'adhésion pour l'année 2018 libellé à **l'ordre de "Le Bonheur est dans le Prêt"**

2) Je fais mon apport :

2-1 Je prends connaissance et remplis complètement (montant de l'apport en toutes lettres) le contrat d'apport associatif avec droit de reprise **en deux exemplaires**.

2-2 Je fais mon chèque d'apport (indépendant de celui de l'adhésion) libellé à **l'ordre de : "Le Bonheur est dans le Prêt"**.

Je privilégie la remise en main propre (au responsable de votre AMAP, à un représentant de la Cagnotte solidaire).

OU

J'adresse l'ensemble du dossier par voie postale à :

Jean-Paul Morcillo, Trésorier

15 allée des Epines

78180 Montigny-le-Bretonneux

UN GRAND MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

FIN DE LA RECOLTE LE 30 JUIN 2018



BULLETIN D'ADHÉSION

Cagnotte solidaire

LE BONHEUR EST DANS LE PRÊT

Merci de remplir en MAJUSCULES

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :Ville :

Tél. fixe : Portable :

E-mail (EN MAJUSCULE) :

Je suis adhérent(e)d'une AMAP : non

oui, laquelle :

J'ai pris connaissance des statuts de l'association consultables sur le site :
<http://lebonheuredanslepret.wordpress.com/>

Je règle ma cotisation de **5€** pour l'adhésion **pour l'année civile 2018**.

J'adhère pour deux ans (10€)

J'adhère pour trois ans (15€)

par chèque à l'ordre de : "Le Bonheur est dans le Prêt"

en espèces

Date : / /2018

Signature :



CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE

Le présent contrat règle les rapports entre :

Nom et prénom :

Adresse postale :

☎ :

💻 :

Ci-après désigné l'apporteur, d'une part

ET

« **Le Bonheur est dans le Prêt** », association loi 1901, sise au 3 chemin des Patissiaux, 78 114 Magny-les-Hameaux, déclarée au JO du 05 avril 2014, représentée par Mme Laurence Renard, en sa qualité de présidente et dûment habilitée aux fins des présentes

Ci-après désignée l'association, d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

L'association a pour objectif de soutenir une agriculture paysanne de proximité socialement équitable et écologiquement saine et promouvoir les rapprochements et les liens directs entre producteurs et consommateurs en accordant un prêt à taux zéro aux porteurs de projets retenus, grâce aux apports effectués par les adhérents de l'association.

Article 1 : L'apport, Objet de la convention

L'apporteur remet la somme de euros (en toutes lettres) à l'association, qui l'accepte, dans les conditions énoncées au présent contrat.

Article 2 : Contrepartie de l'apport

Cet apport va permettre à l'association de soutenir Loïc Boulanger dans la réalisation de son projet validé par le Conseil d'Administration., sous la forme d'un prêt sans intérêt, remboursable selon les modalités fixées par contrat de prêt entre Loïc Boulanger et l'association.

Article 3 : Condition de reprise de l'apport

L'apporteur récupérera son apport (sans intérêt) à l'issue du remboursement du prêt par Loïc Boulanger.

L'apporteur est conscient du risque financier lié à cet apport associatif et de la possibilité de non-remboursement (total ou partiel) des fonds apportés à l'association.

Rappel : aucun apport ne peut être converti en don.

L'apporteur,	L'association,
--------------	----------------